

Bulletin Officiel n°5870 du jeudi 02 Septembre 2010

Arrêté de la ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement n° 1320-10 du 20 rabii II 1431 (6 avril 2010) modifiant l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tselfat " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " Transatlantic Maroc Ltd ".

La ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement,

Vu l'arrêté du ministre de l'énergie et des mines n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) accordant le permis de recherche des hydrocarbures dit " Tselfat " à l'Office national des hydrocarbures et des mines et à la société " Transatlantic Maroc Ltd " ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie, des mines, de l'eau et de l'environnement et du ministre de l'économie et des finances n° 1151-10 du 16 rabii I 1431 (3 mars 2010) approuvant l'avenant n° 2 à l'accord pétrolier " Tselfat ", conclu le 5 moharrem 1431 (22 décembre 2009), entre l'Office national des hydrocarbures et des mines et la société " Transatlantic Maroc Ltd ",

Arrête :

Article premier : L'article 3 de l'arrêté n° 1918-06 du 15 jourmada II 1427 (11 juillet 2006) susvisé, est modifié ainsi qu'il suit :

"*Article3.* - Le permis de recherche " Tselfat " est délivré pour une période initiale de quatre ans à compter du 11 juillet 2006. "

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 20 rabii II 1431 (6 avril 2010).

Amina Benkhadra.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du " *Bulletin officiel* " n° 5867 du 12 ramadan 1431 (23 août 2010).